

Enseignement Médical - Niveau III

EM3 – STCW 2010 – Règle VI/4 –

Section A VI/4 – Tableau A – VI/4

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation à l'enseignement médical - Niveau III.

Texte(s) de référence

? Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Finalité(s), objectif(s) de la formation

? Réduire le facteur risque humain, sauver des vies.

? Le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, d'assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué et dans l'attente d'une éventuelle prise en charge de la personne (malade, blessée ou victime) par une équipe spécialisée et vers une structure adaptée. Il (elle) sera capable de procéder à un examen clinique et paraclinique d'un blessé ou malade, d'assurer les premiers soins, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques et à leur application, de déclencher et d'assurer une liaison avec le médecin des gens de mer du CCMM de Toulouse. Il (elle) aura, enfin, connaissance des aspects administratifs, réglementaires et médico-légaux lui permettant de gérer diverses situations.

Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Tout marin dispensant ou étant désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes.

? Les titulaires de l'attestation PSEM seront dispensés de l'UV – PSEM de 35 h au profit d'un recyclage de 7 h. Une version Enseignement Médical III allégée (69 h) leur sera alors proposée*.

Conditions de délivrance de l'attestation & du titre correspondant

? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.

? Avoir suivi et participé à la formation.

? La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise.

? Formation soumise à un recyclage quinquennal.



Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

? **97h (ou 69h selon profil*)**, mixte d'apports théoriques, de T.P., d'exercices simulés.

? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis : trousse de secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées ..., à l'exception d'une U.V* se déroulant à l'IFSI Lorient - *Institut de formation en Soins Infirmiers*.

? Possibilité en INTRA,

? de 8 à 16 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

? Formation composée de **5 U.V.** (*unités de valeur) :

? **U.V.- PSEM** (Premiers secours en équipe-mer) de **35h**.

? **U.V.- HPR** (Hygiène et prévention des risques) de **3h**.

? **U.V.- ME** (Médecine embarquée) de **12h**.

? **U.V.- SI** (Soins infirmiers) de **40h**.

? **U.V. - AMMCT 3** (Aide médicale en mer - consultation télé-médicale de niv. 3) (**7h**).

Intervenant(s)(es)

? Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1/ PSE 2 (titulaires PS), pour l'UV PSEM.

? Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. HPR.

? Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e) - U.V. SI (formation à l'IFSI Lorient).

? Médecins des gens de mer habilité(e)s, UV ME.

? Médecins du CCMM de Toulouse (centre de consultations médicales maritimes) - UV- AMMCT3.

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

U.V.

UV – PSEM (35h)
Ou U.V Recyclage PSEM

(7h)*

Premiers Secours en Equipe-Mer
composé des modules
PSE 1 et PSE 2

UV – HPR (3h)

Hygiène et Prévention des Risques

UV – ME (12h)

Médecine embarquée

UV – SI (40h)

Soins Infirmiers
à l'IFSI

UV – AMMCT 3

Aide médicale en mer –
consultation télé-médicale de niv. 3
(7h)

Total Heures Stagiaire – formation complète

Total Heures Stagiaire – version allégée* (Recyclage PSEM)

*Uniquement pour les candidats déjà titulaires d'une attestation PSEM.

ENSEIGNEMENT MEDICAL – Niveau III

La chaîne de secours : l'équipe de secouristes et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation ;
Protection et sécurité : protection individuelle d'urgence ; **Les urgences vitales** : l'arrêt cardiaque adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse extérieures ; détresse neurologique, perte de conscience respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes ; matériel, l'oxygénothérapie ; **Malaises et affectifs** : d'asthme ; **Traumatismes** : brûlures, plaies, traumatismes membres, immobilisation ; **Atteinte circonstanciée** : noyade ; **Relevage et brancardage** d'une victime (plan dur avec matériel de contention et harnais, synthèse.

HPR 1 - Prévention des risques professionnels

HPR 2 – Hygiène à bord : hygiène individuelle et de la consommation de drogue à bord.

HPR 3 – Prévention des risques spécifiques : noyade, d'exposition au sang, animaux marins toxiques .

ME 1 : 1h - Principes généraux de l'examen d'un malade.

ME 2 : 3h - L'examen clinique d'un malade.

ME 3 : 1h - L'examen clinique d'un blessé.

ME 4 : 2h - Les examens paracliniques.

ME 5 : 1h - L'examen d'un patient présentant un traumatisme.

ME 6 : 2h - La gestion de l'infirmerie à bord.

ME 7 : 2h - Prophylaxie et médecine des voyageurs.

SI 1 : (20h) – Formation préalable à la pratique de Soins élémentaires, techniques d'injection intraveineuse.

SI 2 : (20h) – Pratique des soins infirmiers, validés par un patient et soignant.

AMMCT 3.1 (3h) - Organisation des soins à bord et des conditions de pratique des soins à bord et de la médecine en mer et les procédures de soins et de soins du degré d'urgence / La procédure d'une évacuation d'utilisation de la dotation médicale de bord (dotation des médecins du CCMM).

AMMCT 3.2 (4h) - Mise en pratique et synthèse de l'EM3 : Prise en charge d'un blessé et cas concrets et non urgents / Exercices de cas simulés avec un

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

